

**MAIRIE DE COBONNE**  
26400 COBONNE  
Tél : 04.75.25.24.77

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**15.05.2023**

*Présents :* Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Thomas ROLLAND;

*Absent.e.s :* Fabrice Mangault : Procuration donnée à Julien Bodennec  
Nathalie Padée : Procuration donnée à Thomas Rolland  
Anni Valkonen : Procuration donnée à Philippe Ribière  
Franck Gencel : Procuration donnée à Manuel Gascoin

*Secrétaire de séance :* Thomas Rolland

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 Avril est approuvé à l'unanimité.**

**1- Point sur les travaux de la cantine – Exposé de la commission école**

Des actions ont été prises pour améliorer le fonctionnement de la cantine.

- Pose d'un dévidoir papier
- Pose d'un distributeur de savon liquide
- Achat de produits de nettoyage des surfaces et savon

Le conseil décide de poursuivre avec une étude d'implantation d'un lave-linge et de son achat, ainsi qu'une sonde de température et la mise en place d'un registre de suivi. Il conviendra aussi de modifier le règlement relatif à la location de la salle polyvalente pour mentionner le nettoyage des surfaces avec les produits recommandés. Attente de la CCVD pour la mutualisation des vêtements de travail. Par ailleurs, le maire a demandé des devis pour la mise en place de mobilier inox aux sociétés ESTA et CEMA.

**2- Délibération : Validation d'un devis pour le cimetière Maronne**

**Devis retenu et votés en séance (3 proposés) :**

- Val Drôme TP : 29 966, 33 € TTC

**Devis ref. LD 239/23 reçu pour l'étude du sol – Société SOLUSOL**

- 2 574,00 € TTC

**Vote : Les devis des sociétés Val Drôme TP et SOLUSOL sont retenus et validés à l'unanimité.**

Préalablement au lancement des travaux, il conviendra d'obtenir de Val Drôme TP un plan en coupe (notamment la pente du terrain et la hauteur du mur côté Sud)

Autorise le Maire a demander une subvention pour les travaux ainsi que l'étude de sol qui sont subventionnables auprès du Département de La Drôme.

**3- Validation devis Liotard TP pour la pose de galet 80x150 à la demande de la Satese sur les pentes de la station d'assainissement y compris la pose :**

- Prix : 2100,02 € TTC

Une remarque est faite concernant la tenue des galets sur le plan incliné des bacs de décantations.

Le maire sollicite le conseil pour le lancement de la commande et dit que la dépense est inscrite dans le BP 2023 (M49).

**Vote : Pour à l'unanimité**

**4- PLUi : Finalisation du choix sur la zone A ou Ap de la vallée de la Sye.**

Afin de finaliser les différentes discussions sur le sujet, l'avis des membres du conseil est demandé.

La majorité se prononce pour classer la vallée de la Sye en zone A. Les absents ayant donnés procuration pourraient avoir un avis différent, mais la majorité du conseil se prononce en faveur de ce classement.

La décision est donc de poursuivre l'exercice du zonage avec la vallée classée en zone A sachant que les bords de Sye sont protégés par règlement de toute construction à moins de 20 mètres des berges.

Les dossiers futurs de construction feront dans tous les cas l'objet de demande de permis de construire qui seront soumis à l'avis du maire et discuté avec le conseil municipal.

**5- Eclairage Public : Toujours en attente de devis !**

La proposition du SDED a été présentée au conseil.

La solution semble peut intéressante financièrement au regard des gains attendus.

La préoccupation première étant de trouver une entreprise qui proposerait un devis, afin de regarder les possibilités de subventions (CCVD fond de transition, La Drôme...)

Une société Crestoise (Hervé Nivot) doit être contactée.

Il est considéré à ce stade vu le bon état des lampadaires de faire un rétrofit (remplacement de la partie éclairage uniquement).

**6- Information : Virement de crédit :** le budget M49 (fonctionnement) est modifié afin d'avoir du crédit sur l'article qui permet de rembourser l'avoir de Mme Duchange. Point évoqué, adaptation d'une ligne budgétaire sans impact.

**7- Infos**

Rappel : Tirage au sort des jurés d'assises le 23 Mai à 09h à la mairie d'Aouste sur Sye.

A la demande de notre député Madame Marie Pochon, les élus du Bassin Gervanne / Sye ont proposé une rencontre groupée. (Fin Juin et début Juillet).

Plusieurs dates ont été proposées et un agenda a été soumis pour cette rencontre.

Pour chaque commune, en plus du maire, 2 à 3 élus seront invités à participer. En attente de date.

La problématique du Loup devrait être rajouté à l'agenda.

Evacuation eaux pluviales de la place du village dans parcelle privée : Puit perdu à réaliser ? Un devis est à faire réaliser, la question de la volonté des entreprises d'y répondre est encore soulevée...

La société Peillet n'a toujours pas reçu le groupe électrogène... Christian Gencel va passer sur place.

#### **8- Questions diverses**

Le devis relatif à la réfection d'un écoulement pluvial en bord du chemin de Pérouse transmis par Mme Mathieu a été débattu.

Il ressort de l'avis général qu'il est préférable d'attendre la réfection totale du revêtement du chemin de Pérouse afin d'optimiser les coûts et optimiser le travail à réaliser.

Une solution temporaire doit être trouvée avec l'employé communal (rigole à réaliser sur 2 ou 3 mètres) ;

Plus largement sur les travaux de voirie, la commune a du mal à trouver et à mobiliser des entreprises pour réaliser els travaux programmés cette année.

Il est convenu de partager sur le sujet avec les communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 22h40.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 05 Juin à 20h30